



COMMISSION  
ELECTORALE  
INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail  
-----

## CONDITIONS DE L'ACCREDITATION DES ORGANISATIONS POUR LA SENSIBILISATION ELECTORALE

- 1- FOURNIR LES DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ORGANISATION  
*(RECEPISSE OU JOURNAL OFFICIEL)* ;
- 2- FOURNIR LE DERNIER RAPPORT DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION  
*(POUR LES ANCIENNES ORGANISATIONS)* ;
- 3- FOURNIR UNE COPIE DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR  
*(POUR LES NOUVELLES ORGANISATIONS)* ;
- 4- FAIRE LA PREUVE D'AVOIR RECU UNE FORMATION EN MATIERE DE  
SENSIBILISATION ELECTORALE, PAR UN RAPPORT DE FORMATION OU  
TOUT AUTRE DOCUMENT JUSTIFICATIF ;
- 5- INDIQUER LA SOURCE DE FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DE  
SENSIBILISATION ;
- 6- RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'ACCREDITATION JOINT.